

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 16 FEVRIER 2021*

**DELIBERATION N° 2021-03**

Procédure de recrutement à la direction de l'EPCE ARB  
Centre-Val de Loire

Le seize février deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du cinq février deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAU – INRAE
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Joël CROTTÉ – Région Centre-Val de Loire	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Jean-Claude MORIN – Département du Cher	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Denis LEGRET – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	François BARRAULT – Tours Métropole
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire	Patrick ROUX – URCPPIE
Clémence LEBLANC – Région Centre-Val de Loire	François JOUBERT – Direction régionale OFB
Jean-Claude BROSSIER – CESER	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Anne LECLERC, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Annick GOMBERT, PNR Brenne, Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** les articles L. 1431-5, R.1431-7 et R. 1431-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités et aux conditions de recrutement de la direction d'un établissement public,

**VU** l'article L. 1431-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du directeur d'un établissement public,

**VU** le rapport présenté en séance,

**Considérant**

l'application de l'article L. 1431-5 du CGCT stipulant que le directeur de l'établissement public de coopération environnementale est nommé par le président du Conseil d'administration, sur proposition de ce conseil à la majorité des deux tiers de ses membres et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations environnementales présentés par les candidats sélectionnés,

**Décide à l'unanimité**

d'approuve la procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB en :

- autorisant l'appel à candidature pour le poste de directeur de l'EPCE ARB Centre-Val de Loire,
- approuvant la fiche de poste telle que présentée en annexe,
- désignant la Région Centre-Val de Loire comme mandataire des personnes publiques représentées au Conseil d'administration pour conduire la procédure de recrutement avec l'appui d'un groupe technique composé de la DREAL, de l'OFB et de la Région qui préparera les décisions des personnes publiques siégeant au Conseil d'administration.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET

Date : février 2021

**NOM DE L'AGENT :**

FICHE DE POSTE

## 1. IDENTITE DU POSTE

**Cadre d'emplois :** Ingénieur

**Catégorie hiérarchique :** A

**Emploi/Intitulé du poste :** Directeur.rice de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire

**Missions :**

- préparation et exécution du budget de l'établissement, en qualité d'ordonnateur de l'établissement, responsable à part entière des dépenses et des recettes
- élaboration et mise en œuvre de la stratégie d'établissement, mise en réseau et coordination des membres de l'ARB, mise en place de partenariats avec les acteurs régionaux non membres
- management de l'équipe salariée (suivi des dossiers, RH...)

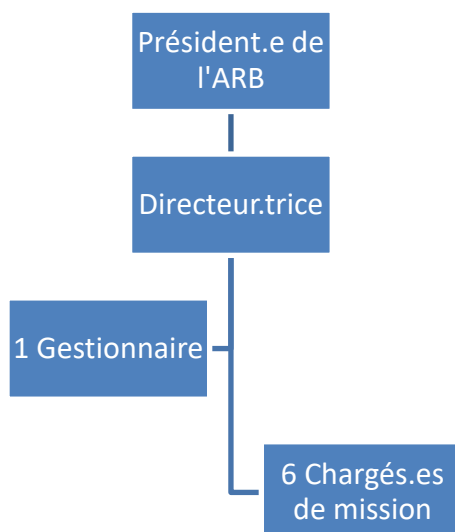
## 2. POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET RELATIONNEL DU POSTE

✓ **Liaisons hiérarchiques**

-responsable hiérarchique : le.a Président.e de l'ARB

-responsabilités hiérarchiques : **Oui** ■ Non □

Nombre d'agents encadrés (en direct) : 7 ETP, 1 chargée d'études (catégorie B)  
6 chargés de mission (catégorie A)



## ✓ Liaisons fonctionnelles

### -internes :

Administrateurs, membres de l'ARB, salariés équipe.

### -externes :

Partenaires financiers et techniques de l'ARB (OFB, Conseil régional, services de l'État, membres, collectivités territoriales...), prestataires de l'ARB (centre de gestion du Loiret, Paierie régionale, agences de communication...)

Plus particulièrement :

- pour le Conseil régional Centre-Val de Loire : le DGA en charge des Déplacements Régionaux, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et le directeur de l'Environnement
- pour l'OFB : le directeur régional et le référent de l'ARB

## 3. ACTIVITES

Les activités doivent être hiérarchisées, c'est-à-dire indiquées par ordre d'importance. Il est également demandé d'indiquer le % de temps consacré en moyenne à chacune. Dans la mesure du possible, il est recommandé de limiter l'énumération à une dizaine d'activités (voir lexique).

Activités	% de temps consacré
<b>Managériales :</b>	<b>30 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation et planification du travail au sein de l'ARB</li> <li>➤ Accompagnement sous forme de gestion de projet</li> <li>➤ Gestion des ressources humaines (formation, carrières, contrats de travail, évaluation, gestion du temps, recrutements)</li> </ul>	
<b>Autres activités :</b>	<b>70 %</b>
<b>Pilotage de l'établissement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définition de la stratégie et des orientations de l'ARB</li> <li>➤ Définition d'une stratégie de communication de l'ARB : présentation de l'établissement, de ses missions, des modalités de travail avec les acteurs en région</li> <li>➤ Gestion des instances de l'ARB (Comité Technique, Conseil d'Administration...)</li> <li>➤ Élaboration, suivi et exécution du budget de l'établissement</li> </ul>	40 %
<b>Développement stratégique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en réseau et coordination des membres de l'ARB (développement de synergies), et des acteurs régionaux non membres pour favoriser les partenariats</li> <li>➤ Travaux partagés avec le réseau des ARB pour favoriser les échanges d'expériences, mutualisation, la définition de discours partagés</li> <li>➤ Détermination des actions les plus pertinentes pour faire bouger les lignes dans la prise en compte de la biodiversité, notamment par la maîtrise d'ouvrage publique</li> </ul>	30 %

## 4. CONTRAINTES DU POSTE

Indication des spécificités potentielles du poste : déplacements nombreux (région et France entière), utilisation régulière de véhicule, participation à des manifestations le soir ou le week-end, gestion du temps (pose de congés contrainte, horaires décalés...), astreintes (appel téléphonique au domicile et déplacements)

### Déplacements nombreux (région et France)

## 5. COMPETENCES

**A PARTIR DES ACTIVITES ENUMEREES CI-CONTRE, DRESSER LA LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES QUE DOIT POSSEDER LE TITULAIRE DU POSTE**

<b>Compétences requises</b>
<b>En qualité de manager :</b>
Faire preuve de diplomatie
Hierarchiser et planifier les activités, fixer les objectifs
Être entreprenant, déterminé
Maîtriser les techniques d'animation d'équipe
<b>Autres compétences :</b>
Connaissance des problématiques liées au champ d'intervention de l'ARB
Sens de l'analyse et de la synthèse
Maîtriser les règles applicables aux marchés publics
Sens relationnel confirmé pour pouvoir écouter, communiquer et négocier avec les élus, les porteurs de projets et les partenaires
Connaître les outils et techniques de la conduite de projet
Être force de proposition

<b>Signature de l'agent</b>	<b>Signature du manager</b>